



# BULLETIN DE L'IRJI FRANÇOIS-RABELAIS (EA-7496)



N° 1 - Juin 2018

## LE MOT DES DIRECTEURS

Longtemps dispersés entre trois centres de recherche – le CRDP (Centre de Recherches en Droit Privé), le GERCIE (Groupe d'Études et de Recherche sur la Coopération Internationale et Européenne) et le LERAP (Laboratoire d'Étude et de Recherche sur l'Action Publique) –, les juristes de droit privé, de droit public et d'histoire du droit, les politistes et des économistes de l'université de Tours sont aujourd'hui réunis dans un centre de recherche unique : l'Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI François-Rabelais). L'IRJI François-Rabelais est «équipe d'accueil» (EA 7496) depuis le 1er janvier 2018.

L'IRJI rassemble 64 enseignants-chercheurs statutaires, 6 enseignants-chercheurs associés et 58 doctorants, auxquels il convient d'ajouter 10 jeunes docteurs (2017-juin 2018).

Nous sommes heureux, dans ce premier bulletin d'information, de pouvoir vous rendre compte de la richesse et du caractère éclectique des recherches menées et des manifestations collectives organisées sous ses auspices.

François FOURMENT & Pierre-Yves MONJAL,  
Codirecteurs de l'IRJI

## ACTUALITÉ

Colloque annuel de la CEDECE  
Tours, 14 et 15 juin 2018

### Les bases conceptuelles du droit de l'Union européenne

Pour une théorie générale de l'intégration

\* RAPPORT INTRODUCTIF GÉNÉRAL : « FONDATION ET REFONDATION DES ÉTUDES EUROPÉENNES »

\* MOMENT RETROSPECTIF : FONDATION(S)

\* MOMENT COMPARATISTE : DELIMITATION(S)

\* MOMENT PROSPECTIF : REFONDATION. VERS UNE THÉORIE GÉNÉRALE DE L'INTEGRATION

\* CONCLUSIONS DU COLLOQUE : ATELIER «JEUNE DOCTRINE». QUEL VISAGE POUR LES ÉTUDES EUROPÉENNES DEMAIN ?

## SOMMAIRE

L'IRJI FRANÇOIS-RABELAIS ET SES 6 AXES DE RECHERCHE.....	2
COLLOQUES.....	2-6
> À venir	
> Retour sur	
> Mis en ligne sur Canal U IRJI	
PROFESSEURS INVITÉS, POST-DOCTORANTS ET DOCTORANTS ÉTRANGERS.....	7
> À venir	
> Retour sur	
Bonus Qualité International (BQI).....	7
PROGRAMMES DE RECHERCHE EN COURS.....	7
THÈSES SOUTENUES.....	8-12
PUBLICATIONS.....	13
BIBLIOTHÈQUE DROIT-RECHERCHE.....	13-14
> Page web	
> Quelques dernières acquisitions	
LISTE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS.....	14-15
LISTE DES DOCTORANTS.....	15-16

## COLLOQUE ANNUEL DE LA CEDECE

Université de Tours, 14-15 juin 2018

### Les bases conceptuelles du droit de l'Union européenne

Pour une théorie générale de l'intégration

Sous la direction scientifique de Sébastien ROLAND - Professeur de droit public - Université de Tours



Inscription jusqu'au 5 juin 2018 auprès de veronique.picard@univ-tours.fr

Contact : 02 47 36 11 70



## L'IRJI François-Rabelais et ses 6 axes de RECHERCHE

2

L'Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (IRJI François-Rabelais) a vocation à organiser et promouvoir toutes les recherches dans le champ du droit privé et des sciences criminelles, du droit public, de l'histoire du droit et des institutions, de la science politique, et aussi de l'économie. Il rassemble les enseignants-chercheurs, doctorants, jeunes docteurs et chercheurs de l'Université de Tours relevant de ces disciplines.

L'IRJI comprend six axes de recherche :

**« Démocraties, Libertés et Politiques publiques » ;**  
**« Marché et entreprise » ;**  
**« Normes et institutions en Europe » ;**  
**« Procédures » ;**  
**« Responsabilités » ;**  
**« Territoires, urbanisme, immobilier ».**

Adresse :

Faculté de Droit, d'Économie  
et des Sciences Sociales  
IRJI François-Rabelais  
Bâtiment D - Bureau 117  
50 avenue Jean Portalis - BP 0607  
37206 TOURS CEDEX 3



Véronique PICARD (Ingénieur d'études) est Responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais.  
[veronique.picard@univ-tours.fr](mailto:veronique.picard@univ-tours.fr) Téléphone : 02 47 36 11 70

Xavier HOUILLER (Technicien d'information documentaire et de collections patrimoniales) est responsable de la Bibliothèque Droit-Recherche.

[xavier.houiller@univ-tours.fr](mailto:xavier.houiller@univ-tours.fr) Téléphone : 02 47 36 11 81

## Colloques

### À venir

14-15 juin 2018 Colloque de la CEDECE sur Les bases conceptuelles du droit de l'Union européenne, organisé dans le cadre de l'axe Normes et institutions en Europe par Sébastien ROLAND (PR)

5 octobre 2018 L'appel ; regards croisés en procédures civile et administrative, organisé dans le cadre de l'axe Procédures par Benjamin DEFOORT (PR)

18-19 octobre 2018 La police administrative et la police judiciaire, organisé dans le cadre de l'axe Procédures par Benjamin LAVERGNE (MCF) et Delphine THOMAS-TAILLANDIER (MCF)

12-14 novembre 2018 Colloque Bochum : La relance de l'Union Européenne ? Intégration, désintégration, recomposition - Regards croisés franco-allemand, organisé dans le cadre de l'axe Normes et institutions en Europe par Anne JEANNOT (MCF-HDR)

15-16 novembre 2018 Le nouveau système européen de règlement des différends relatif aux investissements, organisé dans le cadre de l'axe Normes et institutions en Europe par Michel TROCHU (PR) et Abdelkhaleq BERRAMDANE (PR)

23 novembre 2018 Le nombre et le Droit, organisé par Hémisphère Droit (Association des doctorants en droit de la Faculté de Droit de Tours)

30 novembre 2018 La médiation dans les différents domaines d'activités (affaires ; travail ; santé ; construction, etc...), organisé dans le cadre de l'axe Procédures par Federica OUDIN (MCF)

25 janvier 2019 Etat de lieux sur la responsabilité médicale, organisé dans le cadre de l'axe Responsabilités par Farida ARHAB-GIRARDIN (MCF-HDR)



DU 1er au 4 juin 2017 se sont déroulées dans nos murs (ainsi qu'au site des Tanneurs) les Journées internationales de la Société d'Histoire du Droit, association scientifique internationale plus que centenaire, organisées par le Professeur Alexandre DEROCHE et Stéphane MOURÉ. Le thème qui avait été proposé par notre Faculté était la Responsabilité. L'événement a été financé pour l'essentiel par les participants eux-mêmes (qui, outre la prise en charge de leur transport et de leur hébergement, payent des frais de participation) et par les institutions universitaires et collectivités locales. Le succès fut au rendez-vous. Près de 180 auditeurs furent présents pour entendre 63 communicants d'une dizaine de nationalités différentes (française, espagnole, italienne, hollandaise, belge, polonaise, allemande, suisse, autrichienne, portugaise, hongroise et bulgare). Ces journées, au rythme de 3 sessions parallèles sur 4 demi-journées, ont permis d'offrir un regard scientifique diversifié et de haute qualité sur l'histoire du droit de la responsabilité (droit romain, droits étrangers et comparés, droit public, droit privé, droit pénal...). En outre, grâce à l'Association des jeunes historiens du droit, quatre doctorants ont pu présenter l'état de leurs travaux au cours d'un atelier doctoral le samedi matin.

Les conférences, qui ont été filmées, peuvent être visionnées [https://www.canal-u.tv/producteurs/irjj/societe\\_d\\_histoire\\_du\\_droit](https://www.canal-u.tv/producteurs/irjj/societe_d_histoire_du_droit) sur Canal U et une publication des actes, qui permettra aux congressistes de développer davantage leurs propos, est prévue.

Suivant la tradition des Journées de la Société d'Histoire du Droit, le programme scientifique était accompagné d'un riche programme patrimonial. Les congressistes ont pu admirer la ville de Tours sous le soleil couchant depuis les terrasses de l'auditorium municipal le jeudi soir. Ils ont pu dîner dans les salles d'honneur du château royal d'Amboise, que son directeur a accepté de nous ouvrir exceptionnellement. Le samedi après-midi et le dimanche, les congressistes ont pu marcher dans les pas de saint Martin et de Balzac, à l'occasion de la visite du site de Marmoutier, sous la conduite de notre collègue archéologue Elisabeth LORANS, à la basilique Saint-Martin, dans les rues de Tours et lors de la visite du château de Saché. Les journées se sont achevées par un déjeuner et une promenade dans les jardins du château de Villandry. Les Journées de Tours feront date et resteront sans nul doute gravées dans la mémoire de la Société d'Histoire du droit et de toutes les personnes qui y ont assisté.



### Le colloque sur «Quelles stratégies pour l'immobilier d'entreprise ?» (1er décembre 2017)



LE 1er décembre 2017 s'est déroulé à Blois un colloque organisé par Sabrina LE NORMAND, Maître de conférences à Orléans, et Fabienne LABELLE, Maître de conférences à Tours, sur le thème «Quelles stratégies pour l'immobilier d'entreprise ?».

Les contributions pluridisciplinaires et la table ronde ont permis aux étudiants en droit de Blois et aux étudiants du master 1 Droit du patrimoine et du master 2 Promotion et gestion de l'immobilier de Tours d'échanger avec de nombreux professionnels et les enseignants-chercheurs.

L'immobilier d'entreprise ne constitue pas une qualification juridique en tant que telle. Mais il représente un élément du patrimoine de l'entreprise ou du chef d'entreprise dont la gestion peut s'avérer délicate. Il est également exposé à des risques spécifiques. Les développements de la journée ont pu mettre en lumière les contraintes subies, mais également toutes les opportunités offertes.

À cette occasion, a été présenté le premier projet New Te@ch élaboré par les étudiants de troisième année de licence des étudiants en droit de Blois sur le thème «Est-il pertinent d'acquérir de l'immobilier commercial par le biais d'une société par actions simplifiée ?»

## Retour sur (suite)

### Le colloque de l'Association Française de Droit Administratif AFDA (1er décembre 2017)

4

Journée d'Études  
de l'Association Française pour la Recherche en Droit Administratif  
(AFDA)  
**LE PRÉJUDICE EN DROIT ADMINISTRATIF**  
Vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017  
Université François-Rabelais de Tours



Le 1er décembre 2017, la Faculté de droit de Tours a eu l'honneur d'accueillir la traditionnelle journée d'étude du mois de décembre de l'AFDA (Association française de droit administratif). Elle s'insérait parfaitement dans les thèmes de recherche placés au cœur de notre Laboratoire - le LERAP-IRJI - puisqu'elle était consacrée au «préjudice», et a permis à de nombreux spécialistes du droit de la responsabilité administrative d'échanger dans une ambiance aussi constructive que chaleureuse.

Co-organisée avec le Président de l'AFDA, le Professeur Benoit PLESSIX, et les Professeurs Nathalie ALBERT et Benjamin DEFOORT, cette journée a été conçue avec le parti-pris d'étudier les évolutions récentes de la notion de préjudice, depuis la diversification des préjudices réparables (préjudice environnemental, préjudice collectif, etc.), jusqu'au mouvement de convergence avec le droit privé sur les questions fondamentales relatives à la nature, l'étendue ou la preuve du préjudice.

Un beau moment scientifique...

### Le colloque du programme Nihon-Europa (26-27 mars 2018)



Organisé par le Professeur Pierre-Yves MONJAL, directeur du réseau Nihon-Europa <http://nihoneuropa.univ-tours.fr/> et co-directeur de l'IRJI François-Rabelais, ce colloque international a permis à seize intervenants, dont neuf collègues japonais, d'aborder plusieurs questions de droit comparé intéressant le Japon et certains États de l'Union (l'Allemagne, la France...) mais aussi et surtout d'aborder l'important accord de partenariat économique conclu entre l'Union européenne et le Japon le 8 décembre 2017. Cet accord a conduit à des interventions très complètes et techniques permettant d'aborder plus finement son contenu et sa portée.

Monsieur l'Ambassadeur du Japon en France, M. Masato KITERA (diplômé de la Faculté de Droit de l'Université de Tokyo et ancien élève de l'École Nationale d'Administration), nous a adressé un message que nous avons lu dans lequel il a félicité les organisateurs du colloque et a insisté sur l'importance stratégique du partenariat entre notre Faculté de droit de Tours et les Universités japonaises qui relèvent du réseau Nihon-Europa.



L'ambassadeur du Japon auprès de l'Union européenne, M. Takanori UEHARA, nous a fait le grand honneur de nous rejoindre le lundi soir et une partie de la journée du mardi. Lors de sa prise de parole, il a insisté également sur cette coopération universitaire qui selon lui est décisive et précieuse et a indiqué en quoi l'accord entre l'Union européenne et le Japon est décisif pour l'avenir.



Le colloque s'est terminé par une prise de rendez-vous fixé à octobre 2020 avec l'organisation d'un nouveau colloque qui portera sur la question de l'environnement et du développement durable dans le cadre notamment de l'accord UE-Japon.

© Tous droits réservés à l'IRJI François-Rabelais

Toutes ces vidéos ont pu être réalisées avec les services de l'atelier numérique de la MSH.



« Harmonisation et Union européenne », Colloque international, 28-29 janvier 2016

[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/harmonisation\\_et\\_union\\_europeenne](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/harmonisation_et_union_europeenne)



« Regards croisés sur la recherche juridique franco-japonaise », Premières rencontres franco-japonaises du programme Nihon-Europa, 4-5 octobre 2016

[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/nihon\\_europa/nihon\\_europa\\_4\\_et\\_5\\_octobre\\_2016](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/nihon_europa/nihon_europa_4_et_5_octobre_2016)



« La neutralité », Colloque de la promotion 2014 de l'agrégation de droit public, 13 et 14 octobre 2016

[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la\\_neutralite](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_neutralite)



« Droit des sites et sols pollués - Bilans et perspectives », 24-25 novembre 2016

[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/droit\\_des](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/droit_des)



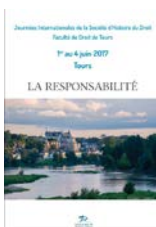
« La réforme Justice21 », 3 mars 2017

[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/justice\\_21](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/justice_21)



« La responsabilité civile et les autres disciplines du droit privé », 17 mars 2017

[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la\\_responsabilite\\_civile\\_et\\_les\\_autres\\_disciplines\\_du\\_droit\\_privé](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_responsabilite_civile_et_les_autres_disciplines_du_droit_privé)



« La responsabilité », Journées internationales de la Société d'Histoire du Droit, 1er au 4 juin 2017

[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/societe\\_d\\_histoire\\_du\\_droit](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/societe_d_histoire_du_droit)

## Colloques de l'IRJI mis en ligne sur Canal U

© Tous droits réservés à l'IRJI François-Rabelais

Toutes ces vidéos ont pu être réalisées avec les services de l'atelier numérique de la MSH.



« Le préjudice en droit administratif », Journée d'études de l'Association Française pour la recherche en Droit Administratif (AFDA), 1er décembre 2017  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le\\_prejudice\\_en\\_droit\\_administratif](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/le_prejudice_en_droit_administratif)



« La responsabilité civile des professionnels du Droit - Questions d'actualité », 8 décembre 2017  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la\\_responsabilite\\_civile\\_des\\_professionnels\\_du\\_droit\\_questions\\_d\\_actualite](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_responsabilite_civile_des_professionnels_du_droit_questions_d_actualite)



« Vaccinations obligatoires - Entre devoir collectif et liberté individuelle », 25 janvier 2018  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/vaccinations\\_obligatoires\\_entre\\_devoir\\_collectif\\_et\\_liberte\\_individuelle](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/vaccinations_obligatoires_entre_devoir_collectif_et_liberte_individuelle)



« La cohabitation intergénérationnelle, mode de solidarité familiale », 2 février 2018  
[https://www.canal-u.tv/recherche/?q=cohabitation+interg%C3%A9n%C3%A9rationnelle&submitProgramSearch=Ok&simpleform\\_submitted=searchbar-form&fromSimpleForm=1](https://www.canal-u.tv/recherche/?q=cohabitation+interg%C3%A9n%C3%A9rationnelle&submitProgramSearch=Ok&simpleform_submitted=searchbar-form&fromSimpleForm=1)



« La moralisation de la vie publique », 22 mars 2018  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la\\_moralisation\\_de\\_la\\_vie\\_publique](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/la_moralisation_de_la_vie_publique)



« Union européenne et Japon : Regards croisés sur nos influences réciproques et intérêts communs », 26 et 27 mars 2018  
[https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/nihon\\_europa/union\\_europeenne\\_et\\_japon\\_regards\\_croises\\_sur\\_nos\\_influences\\_reciproques\\_et\\_interets\\_communs](https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/nihon_europa/union_europeenne_et_japon_regards_croises_sur_nos_influences_reciproques_et_interets_communs)



« CIFRE, ça ne se dit pas, voyons ! Ou alors pas assez ! Le dispositif CIFRE : définition, mode d'emploi et enjeux », 29 mars 2018  
<https://www.canal-u.tv/producteurs/irji/cifr>

# PROFESSEURS INVITÉS, POST-DOCTORANTS ET DOCTORANTS

## À venir

2018-2019

Tadashi SHIRAIISHI (Professeur à l'Université impériale de Tokyo, Japon)

<http://shiraishitadashi.jp/english/index-e.html>

Lin XU (Professeur à l'Université de Hunan, Chine)

## Retour sur

Mi-mars-Mi-avril 2018

Manoel JORGE E SILVA NETO (Professeur à l'Université de Salvador de Bahia, Brésil)

Septembre 2017-Juin 2018

Maria Zenaide BRITO et Fábio Leite BRITO (Doctorants brésiliens à l'Université de Coimbra, Portugal)

Septembre 2017-Février 2019

Gulsah KURT (chercheuse post-doctorale turcque)

Janvier-mai 2018

Masako TAGASAKI (doctorante à l'Université de Chuo, Japon)

Janvier-mai 2018

Neftali Efraim Herbert MILANDOU (doctorant à l'Università degli studi Roma Tre)

## Bonus Qualité Internationale (BQI)

La base de données Recherche-International (LaBRI) de notre Université, que vous pouvez consulter à l'adresse <http://labri.univ-tours.fr/>, a été alimentée par la presque totalité des unités de recherche de l'établissement.

Le recensement ainsi réalisé est une source précieuse d'informations et, couplé avec les courts rapports de bilan et prospective demandé à chaque unité, il constitue un encouragement à se tourner vers l'international.

Sur la base des actions 2017 recensées dans LaBRI, la commission recherche a adopté une distribution du Bonus Qualité Internationale, suivant des modalités identiques à celles de l'an dernier. Il ne s'agit pas d'une évaluation globale de l'unité de recherche, mais bien de l'examen d'un nombre limité d'actions bien identifiées, traduisant l'activité et le rayonnement à l'international de l'unité.

La dotation de l'IRJI s'élève à 6 879 €, soit le maximum. Le dossier a été préparé par Anne JEANNOT et Colombine MADELEINE.

## Programmes de recherche en cours

### Chaire d'Excellence Jean Monnet

Titulaire : Professeur Pierre-Yves MONJAL 2015-2018

### CHAMBORD (Valorisation touristique du patrimoine et du paysage)

Financement : Région Centre, APR 2014-2019

Responsable pour l'IRJI : Véronique TELLIER-CAYROL. Porteur du projet : Professeur Stéphane ONNÉE (Laboratoire Vallorem). Partenaires : Université d'Orléans (CRJ Pothier, Pollen, Fédération Gaston Berger), + CESR de Tours.

### MUT-MONDIALISATION (Futur de la mondialisation)

Financement : Région Centre, APR 2015-2019

Responsable pour l'IRJI : Professeur Pierre-Yves MONJAL. LEO d'Orléans (Professeur Daniel MIRZA - Laboratoire porteur)

### SEPage (Stratégies de transmission des Exploitations et Pratiques professionnelles en viticulture)

Financement : Région Centre, APR 2016- 2020

Responsables pour l'IRJI : Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE, Professeur Alexandre DEROCHÉ et Fabienne LABELLE. Coordinateur : Françoise SITNIKOFF.

### VITI-TERROIR (Simulation des dynamiques spatiales des territoires viticoles ligériens)

Financement : Région Centre, APR 2013- 2019

Responsable pour l'IRJI : Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE. Porteur du projet : Samuel LETURCQ.

### WATER-PONDI (Water Risk Assessment in Pondichéry)

Financement : Région Centre, APR 2017-2022

Responsable pour l'IRJI : Christine FAUVELLE-AYMAR. Porteur du projet : Université de Tours GEHCO, partenaires LEO, CITERES, et BRGM Orléans

## Thèses soutenues

\* Le 11 décembre 2017, **Marion TRAVERS** a soutenu sa thèse sur **Le dommage causé à soi-même en droit public** (sous la direction de la Professeure Nathalie ALBERT)

### Jury :

Nathalie ALBERT, Professeure, Université François-Rabelais de Tours

Florent BLANCO, Professeur, Université d'Orléans

Marguerite CANEDO-PARIS, Professeur, Université de Poitiers (Rapporteur)

Jean-Manuel LARRALDE, Professeur, Université de Caen Basse-Normandie (Rapporteur)

Diane ROMAN, Professeure, Université François-Rabelais de Tours

Résumé : Le dommage causé à soi-même a très longtemps constitué un sujet hors du droit, synonyme de stigmatisation morale ou de fatalité. Depuis la fin du XXème siècle, c'est un enjeu essentiel des politiques publiques qui fait encore aujourd'hui l'objet d'un débat éthique et juridique. D'une part, la volonté de se causer un dommage exprime les aspirations de l'homme contemporain à obtenir la maîtrise de son corps, qu'il s'agisse de choisir le temps et les conditions de sa mort, de revendiquer des pratiques masochistes ou bien de faire don de ses organes. D'autre part, cette prise de risque dommageable pour soi révèle très souvent une opposition de l'État et de la société en général, en raison de l'atteinte susceptible d'être portée aux valeurs sociales et aux équilibres budgétaires. En tant que sources croissantes de préoccupation, les manifestations et les limites du dommage causé à soi-même méritent d'être soumises à l'étude de leur contexte historique, social et juridique.

Mots-clés : dommage – autonomie personnelle – liberté personnelle – liberté de disposer de soi – droit – paternalisme – responsabilité – responsabilisation – protection contre soi-même – dignité de la personne humaine – prise de risque – valeurs sociales – ordre juridique – ordre public – police

\* Le 8 décembre 2017, **Pauline PARINET** a soutenu sa thèse sur **La carence de l'administration** (sous la direction de la Professeure Nathalie ALBERT)

### Jury :

Nathalie ALBERT, Professeure de droit public, Université François-Rabelais de Tours

Hafida BELRHALI, Professeure de droit public, Université Grenoble Alpes (Rapporteuse)

Bénédicte DELAUNAY, Professeure de droit public émérite, Université François-Rabelais de Tours

Benoît DELAUNAY, Professeur de droit public, Université Panthéon-Assas (Paris II) (Rapporteur)

Charles-André DUBREUIL, Professeur de droit public, Université Clermont Auvergne (Président du jury)

Résumé : La carence de l'administration est à la fois évocatrice et ambiguë. Évocatrice pour l'administré, car elle ravive les mauvais souvenirs administratifs de chacun. Ambiguë pourtant, pour le juriste, car la carence évoque spontanément de multiples termes qui en sont proches, comme l'inertie ou l'abstention. Elle doit néanmoins en être distinguée et peut être définie comme le résultat de certaines inactions : celles qui n'auraient pas dû avoir lieu. Ainsi, la reconnaissance d'une carence administrative a une fonction : elle signale un comportement passif inadmissible. Elle dénonce à la fois une utilisation insuffisante de ses moyens pour remplir sa mission et une inaction administrative abusive. Le caractère anormal de l'inaction dénoncée par cette reconnaissance implique, alors, une réaction du système juridique, afin que le manque constaté ne puisse échapper à toute sanction, que celle-ci soit juridictionnelle ou non.

Mots-clés : carence – administration – inaction – abstention – omission – manquement – défaut – lacune – moyens – retard – obligation – devoir – diligence – efficacité – décision implicite – recours en carence – Ombudsman – injonction – astreinte – référé – substitution d'action – autorisation de plaider – responsabilité

\* Le 21 novembre 2017, **Camille GIRAUD** a soutenu sa thèse sur **La chance en droit administratif** (sous la direction de la Professeure Nathalie ALBERT)

### Jury :

Nathalie ALBERT, Professeure de droit public, Université François-Rabelais de Tours

Sabine BOUSSARD, Professeur de droit public, Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Rapporteur)

François BRUNET, Professeur de droit public, Université François-Rabelais de Tours

Maryse DEGUERGUE, Professeur de droit public, Université Panthéon Sorbonne (Paris 1) (Présidente)

M. Jean-Marie PONTIER, Professeur de droit public émérite, Université d'Aix-Marseille (Rapporteur).

Résumé : La chance est une notion hétérogène en droit administratif. Les manifestations de ses différentes acceptions sont en effet nombreuses tant le hasard, les probabilités et le risque auxquels elle renvoie sont riches d'applications concrètes. Les effets de ceux-ci sont donc également, et sans surprise, très variés. Cette diversité n'empêche cependant pas que la chance soit clairement présentée puisque les émanations et les réactions de la chance peuvent être systématisées si l'on se situe du point de vue de ceux qui encadrent au quotidien l'action de l'administration et ses rapports avec les administrés. Pour le juge administratif comme le législateur, les probabilités sont toujours l'illustration de ce que la chance peut être un outil utile dans l'établissement de la vérité judiciaire en situation d'incertitude. Pour le juge administratif comme le législateur, le hasard et le risque renvoient systématiquement à la survenance d'événements ou de phénomènes imprévisibles qui doivent être évités. Il existe donc une « bonne » chance qu'ils emploient, et une « mauvaise » chance qu'ils repoussent. Malgré toutes les subtilités déployées par



la chance en droit administratif, celle-ci se révèle néanmoins comme une notion dont l'unité apparaît au stade de l'étude de la fonction commune à toutes ses illustrations. Tandis que les probabilités aident le juge administratif à fixer plus précisément le montant de la réparation de la perte de chance sanitaire et à multiplier les préjudices réparables, le hasard et le risque sont refoulés par le juge administratif et le législateur de façon à ce que leurs répercussions sur les personnes soient compensées par une indemnisation. La chance est alors une notion fonctionnelle qui a vocation à être de plus en plus employée pour améliorer l'indemnisation délivrée aux administrés, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Mots-clés : chance, hasard, probabilités, risque, incertitude, certitude, imprévisibilité, irrésistibilité, jeux de hasard, égalité, responsabilité administrative, assistance, prévoyance, prévention, précaution, qualité de l'indemnisation, perte de chance, indemnisation proportionnelle, quantité de l'indemnisation, extension de la responsabilité administrative.

\* Le 20 octobre 2017, **Adrien PESNEAU** a soutenu sa thèse sur **L'agent des sûretés dans le cadre des financements appréhendé par les droits anglais et français : approche comparée** (sous la direction du Professeur Bénédicte FRANCOIS)

Jury :

François BARRIÈRE Professeur de droit privé, Université Lumière Lyon 2 (Rapporteur)

Philippe DUPICHOT Professeur de droit privé, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) (Rapporteur)

Bénédicte FRANÇOIS Professeur de droit privé, Université Paris Est-Créteil

Dominique LEGEMS Professeur de droit privé, Université Paris V Descartes

Hadi SLIM Professeur de droit privé, Université François-Rabelais de Tours

Résumé : Le crédit est indispensable au bon fonctionnement de l'économie. Il existe sous différentes formes (financement participatif, émission obligatoire, etc.). L'une des plus répandues reste le crédit bancaire, et lorsque ce crédit est dispensé par au moins deux établissements financiers, il s'agit d'un « crédit syndiqué » qui répond à une certaine organisation collective. C'est dans ce contexte qu'un « agent du crédit » assure l'administration du crédit. En fonction du droit applicable, il peut être un « agent » (droit anglais) ou encore un « mandataire » (droit français). De surcroît, ces financements étant généralement pourvus de sûretés et de garanties il est fréquent de constater l'intervention d'un « agent des sûretés ». Ce dernier agit comme un véritable « gardien » des sûretés et des garanties dont bénéficient les parties financières en garantie de la bonne exécution des obligations des emprunteurs au titre des documents de financement. Son rôle est donc crucial. Un peu plus de 10 ans après la promulgation de la loi n° 2007-211 du 19 février 2007 qui avait fait entrer l'agent des sûretés au sein du Code civil, l'ordonnance du n° 2017-748 du 4 mai 2017 dote enfin le droit français d'un agent des sûretés efficace. Avant cette réforme, les solutions offertes par le droit français, en particulier par l'article 2328-I du Code civil, demeuraient en effet insuffisantes au regard des attentes des praticiens (absence de patrimoine fiduciaire, nécessité d'un mandat ad litem pour les actions en justice, etc). Dans le contexte des opérations internationales de crédit syndiqué, l'agent des sûretés de droit français était bien souvent confronté à l'efficacité du security trustee de droit anglais, très prisé des praticiens. Depuis le 1er octobre 2017 (date d'entrée en vigueur de l'ordonnance précitée), l'agent des sûretés de droit français est passé du statut de mandataire — généralement retenu dans la pratique — à celui de fiduciaire spécial. D'aucuns disent qu'il serait même devenu l'égal de l'agent des sûretés de droit anglais, majoritairement retenu dans les opérations internationales de crédits syndiqués. Le dispositif du nouvel agent des sûretés de droit français étant très récent, il est encore difficile de juger de son succès. Néanmoins, le système de l'agent des sûretés—fiduciaire spécial semble robuste et ne souffre que de minimes remarques de nature rédactionnelle. L'étude de l'agent des sûretés à travers le droit anglais et le droit français nous amène à réfléchir plus largement sur les différences et les similitudes qui existent entre les systèmes juridiques de common law et civilistes auxquels ces deux droits appartiennent, en particulier sur les concepts de représentation et de fiducie. Par ailleurs, le sujet de l'agent des sûretés ne saurait être correctement traité sans considération de la pratique contractuelle qui l'a vu naître. Il s'agit de la raison pour laquelle l'étude de la notion d'agent des sûretés et de son régime, tant en droit anglais qu'en droit français, a été guidée par un fort angle pratique.

Mots clefs : agent des sûretés, mandat, mandataire, fiducie, fiducie spéciale, fiduciaire, fiduciaire spécial, crédit syndiqué, sûretés, garanties, financement, trust, securitee trustee, security agent, syndicated loan, facility agreement.

\* Le 30 juin 2017, **Mariel GANSOU** a soutenu sa thèse sur **Le financement par le marché : essai en droit de l'OHADA à l'aune du droit français** (sous la direction du Professeur Bénédicte FRANCOIS)

Jury :

Bénédicte FRANÇOIS, Professeur, Université Paris Est-Créteil

Anne-Catherine MULLER, Professeur, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) (Rapporteur)

Alain COURET, Professeur, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

Jacques MOURY, Professeur, Université de Reims - Champagne - Ardenne

Dorothee Cossi SOSSA, Professeur titulaire des Universités, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université d'Abomey Calavi (Bénin), Secrétaire Permanent de l'OHADA (Rapporteur)

François-Xavier TESTU, Professeur, Université François-Rabelais de Tours

## Thèses soutenues

10

**Résumé :** Étudier, dans le cadre d'une comparaison avec les règles en vigueur en France et en Afrique, le droit applicable au financement par les marchés boursiers au sein de l'espace OHADA, tel est l'objet de cette thèse. À cet égard, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) nous livre, plus que nous l'eussions imaginé, de nouveaux marqueurs juridiques conceptuels. L'OHADA, nous révèle, à l'aune des systèmes juridiques qui ont influencé sa formation que contrairement à une vision statique du droit en Afrique au Sud du Sahara, les marchés financiers consacrent, avec constance depuis leurs créations, un droit nouveau. Fonctionnel, le droit est voué à promouvoir l'attractivité et le développement des entreprises locales. Les trois bourses en présence (BRVM, Bourse de Douala, BVMAC) s'inspirent singulièrement de l'organisation des infrastructures de marchés internationaux. De plus, ipso jure, le droit s'objective économiquement grâce à des autorités de régulation et grâce à des opérateurs ayant pour objet d'encadrer les bourses, mais également, de manière plus récente, l'avènement de moult produits financiers. Ce droit africain, celui de l'espace OHADA, a fait basculer en une vingtaine d'années le droit des sociétés africain dans une harmonisation avec les standards internationaux qui ne se limite ni au droit français, ni à l'Afrique et qui permet d'en faire un outil de commerce mondialisé, avec ses avantages et ses inconvénients. Les paramètres juridiques qui affectent l'OHADA depuis sa création sont donc bien plus variés que la simple mention du droit français. À l'image du financement participatif, l'OHADA semble, en outre, disposer des moyens lui permettant d'accompagner l'émergence de nouveaux avatars des formes de financement, pour des émetteurs de petite taille ou de grande taille, relevant de l'intermédiation financière formelle ou informelle. De même, l'on met en exergue les réponses méritoires de l'OHADA à des problématiques de régulation et de codification dont pourrait s'inspirer le droit français. L'on peut affirmer qu'il n'y a pas ici de droit exotique ou davantage un système purement esthétique de droit, mais bien au contraire, simplement du droit. Introuvable pierre philosophale, si l'OHADA n'est pas omnipotente comme l'indiquent les aspérités que l'on esquisse, elle possède les qualités de la boussole qui montre la voie à suivre. Afin de compléter l'édifice normatif, et sans nécessairement créer un nouvel acte uniforme relatif aux marchés financiers, l'OHADA, dans le cadre d'une concertation avec les autorités de régulation financière et les banques centrales, pourrait, par des voies alternatives, accroître la sécurité juridique et judiciaire qui sont, on le rappellera, dans ses gènes tout en aidant au développement du continent africain.

**Mots clés :** Bourse, Financement, Marché, Gouvernance, Valeurs mobilières, Instruments financiers, Financement participatif, Abus de marché, OHADA, MIFID, Prospectus, Introduction en bourse, Appel public à l'épargne, Offre au public de titres financiers, PRIIPS, Régulation, Petites et Moyennes Entreprises (PME).

\* Le 29 juin 2017, **Amna EL JADIE AMNA** a soutenu sa thèse sur **L'énergie nucléaire et le droit international public** (sous la direction d'Isabelle HANNEQUART)

**Jury :**

Abdelkhalq BERRÀMDANE, Professeur, Université François-Rabelais de Tours

Abdehvahab BIAD, Maître de conférences-HDR, Université de Rouen (Rapporteur)

Isabelle HANNEQUART, Maître de conférences-HDR., Université François-Rabelais de Tours

Anne MILLET-DEVALLE, Maître de conférences-HDR., Université de Nice Sophia Antipolis (Rapporteur)

Maki NISHIUMI, Professeur à l'Université Chuo de Tokyo (Japon)

M. ROSSETTO Jean Professeur émérite, Université François-Rabelais de Tours

**Résumé :** Tous les États sans discrimination ont un droit inaliénable de développer les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins civiles, à condition de ne pas détourner ces utilisations pacifiques vers des armes nucléaires. Cependant, il est accordé à cinq pays le droit de posséder ces armes, à savoir les États-Unis, la France, la Russie, la Chine et le Royaume-Uni. Autour de cette position, un vif débat à la fois juridique et éthique a été soulevé. En effet, pour ses opposants, le nucléaire représente un risque durable et non maîtrisable par la science. Les accidents nucléaires majeurs, les déchets radioactifs et le détournement du nucléaire à des fins militaires sont des risques ingérables et d'une gravité exceptionnelle. En revanche, les défenseurs de cette énergie la présentent comme sûre, voire partie prenante du développement durable. Selon eux, le nucléaire est un moyen fiable de lutter contre le réchauffement climatique et aussi une solution à la pénurie énergétique à laquelle le monde est confronté. En examinant et analysant la fiabilité et la crédibilité de tous les arguments allant à l'encontre et en faveur de cette industrie, on constate que la licéité et la légitimité du recours à l'énergie nucléaire sont mal fondées. Par conséquent, nous estimons qu'il est nécessaire de dépasser le nucléaire par la conclusion d'une convention internationale posant l'interdiction progressive mais complète du nucléaire.

**Mots-clés :** Énergie nucléaire, licéité, légitimité, paix et sécurité internationales, usages civils et militaires du nucléaire, prolifération et non-prolifération des armes nucléaires, détournement nucléaire, accident nucléaire majeur, déchets radioactifs, gestion des risques, sûreté nucléaire, responsabilité internationale, Agence internationale de l'énergie nucléaire AIEA, traité de non-prolifération des armes nucléaires TNP, droit de légitime défense, droits de l'homme, droit humanitaire, droit international de l'environnement, droits des générations futures, développement durable, crime contre l'humanité, énergies renouvelables, secret nucléaire, convention d'interdiction totale du nucléaire.

\* Le 23 juin 2017, **Anne RIVIERE** a soutenu sa thèse sur **La régulation des gestionnaires de hedge funds en droit européen et américain : Enjeux et perspectives. Une étude comparée des régimes juridiques issus de la directive AIFM et du Dodd Franck Act** (sous la direction du Professeur Bénédicte FRANCOIS)

### Jury :

Bénédicte FRANÇOIS, Professeur, Université Paris Est - Créteil  
France DRUMMOND, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II)  
Isabelle RIASSETTO, Professeur, Université du Luxembourg, Luxembourg (Rapporteur)  
Filippo ANNUNZIATA, Professeur, Università Luigi Bocconi, Milan, Italie (Rapporteur)  
Main PIETRANCOSTA, Professeur, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)  
Hadi SLIM, Professeur, Université François-Rabelais de Tours

Résumé : Plusieurs trillions de dollars d'actifs sous gestion: tel est le poids de l'industrie des hedge funds dans le système financier. Acteurs indispensables des marchés, les hedges funds sont pourtant des créatures méconnues. Réservés aux investisseurs professionnels ou qualifiés, ils ont longtemps tiré partie d'exemptions et échappé à une trop forte contrainte réglementaire. La crise financière de 2008 a bouleversé ce schéma et fait apparaître, en Europe et aux Etats-Unis, une même volonté d'encadrer davantage ces structures, par le biais de leurs gestionnaires. Aussi cette étude propose-t-elle une analyse comparée des dispositions introduites en la matière par la directive AIFM et par le Dodd Franck Act. Après un nécessaire éclairage sur celle industrie de l'ombre, elle examine les apports des deux textes, les confronte avant d'en dégager forces et faiblesses. Le traumatisme de la crise a fait émerger un double impératif : mieux protéger les investisseurs et prévenir le risque systémique. C'est à la lumière de ces deux objectifs que la seconde partie s'attarde sur le bien-fondé des réformes, leur portée réelle ainsi que leurs limites. Cette vue d'ensemble de la régulation applicable aux gestionnaires de hedge funds est également prétexte à une réflexion plus large sur la régulation financière. Ses finalités, ses contours et ses défis. Nous concluons sur une feuille de route pour un acte II de la directive AIFM et formulons plusieurs propositions, en particulier l'interdiction totale de la commercialisation auprès d'investisseurs de détail et la création d'une base de données mondiale du risque systémique.

Mots-clés : Hedge fund, gestionnaire de FIA, AIFM, Dodd Franck Act, régulation financière, private fund adviser, risque systémique, protection des investisseurs, harmonisation, convergence, crise financière, effet de levier, agrément, passeport européen, dépositaire, compliance, reporting, supervision, base de données, SEC, ESMA, France, Italie, Etats-Unis

\* Le 14 juin 2017, **Aleksandr VOLKOV** a soutenu sa thèse sur **Le régime juridique des relations gazières entre la Russie, l'Union Européenne et les pays membres de l'Union Européenne** (sous la direction du Professeur Hadi SLIM)

### Jury :

Monsieur Pascal LEHUEDE, Maître de Conférences, Université d'Angers (Rapporteur)  
Monsieur François LEVEQUE, Professeur, Mines-ParisTech  
Madame Anne-Marie LUCIANI, Professeur, Université de Picardie-Jules Verne (Rapporteur)  
Monsieur Jean ROSSETTO, Professeur émérite, Université François-Rabelais de Tours  
Monsieur Hadi SLIM, Professeur, Université François-Rabelais de Tours

Résumé : Dans les accords actuels entre la Russie et l'UE en matière de gaz on peut distinguer deux groupes de relations. Le premier, dominant, concerne les opérations d'achat—vente de gaz. Il comprend les relations contractuelles entre Gazprom et les entreprises des pays de l'UE comme autrefois. Ce type de relations est basé sur les contrats à long terme. Le deuxième groupe de relations concerne celles relatives aux activités directes sur les marchés. Il s'agit de la participation de Gazprom au marché du transport, de la distribution, de la commercialisation, de la fourniture dans les pays de l'UE et de la participation des entreprises européennes à la production et au transport du gaz en Russie. La réglementation de ces relations est effectuée à deux niveaux. Le premier est celui des accords entre les gouvernements des divers Etats. Le second est représenté par les législations nationales des pays (le l'UE et les accords entre les entreprises adoptées en vertu de ces législations. L'analyse du droit applicable aux relations sur l'approvisionnement du gaz russe a démontré l'impuissance du droit international de l'énergie, ainsi que les insuffisances du droit local russe et celui des pays de l'UE et de l'UE. Le seul modèle des relations entre la Russie, l'UE et ses pays membres est basé sur les contrats à long terme. Cependant, actuellement, à cause des réformes européennes il est aussi remis en cause. La solution globale à tous les problèmes évoqués pourrait être la fourniture de garanties favorisant l'existence du premier groupe des relations entre l'UE et la Russie et le développement du deuxième type des relations. Les bases de la réglementation de ces relations pourront être fixées dans le nouvel Accord international entre la Russie et l'UE qui contiendra des normes sur les principes de la coopération, les investissements, la concurrence et des dispositions sur les institutions et les organes. Les relations en matière de gaz naturel entre la Russie et l'UE nécessitent, non seulement le perfectionnement de la réglementation au niveau international, mais aussi au niveau national.

\* Le 5 avril 2017, **Juliette BRUNIE** a soutenu sa thèse sur **La condamnation symbolique** (sous la direction du Professeur Fabrice LEDUC)

### Jury :

Philippe BRUN, Professeur, avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation (Rapporteur)

## Thèses soutenues

12

Suzanne CARVAL, Professeur, Université de Rouen Normandie (Rapporteur)  
Fabrice LEDUC, Professeur, Université François-Rabelais de Tours  
Denis MAZEAUD, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II)  
Olivia SABARD, Professeur, Université François-Rabelais de Tours

**Résumé :** Malgré une référence expresse faite à la condamnation symbolique par le législateur, cette notion demeure méconnue en droit français. Pouvant être définie comme une décision rendue par une autorité ayant pouvoir de juridiction prononçant, à l'égard d'un individu ou d'un acte, une sanction morale dépourvue d'incidences matérielles réelles exprimant la reconnaissance de la violation d'un droit ou du Droit imputable à cet individu ou à cet acte, la condamnation symbolique est présente de manière diffuse dans le droit français : droit civil, droit administratif et droit pénal. Si les dommages et intérêts symboliques en sont l'illustration la plus évidente, ils n'en sont pas la seule. Annulations dans l'intérêt de la loi, exemptions légale et judiciaire de peine, admonestation ... sont aussi des condamnations symboliques. L'étude de l'ensemble de ces illustrations a permis de constater que toutes les condamnations symboliques ne sont pas guidées par la même logique. Quand certaines peuvent être qualifiées de normatives, d'autres sont recognitives ou mitigatives.

**Mots clés :** Condamnation symbolique – Violation du droit – Sanction – Reconnaissance de la violation.

\*Le 18 mars 2017, **Mehdi KEBIR** a soutenu sa thèse sur **Le libre arbitre du juge** (sous la direction du Professeur Nicolas CAYROL). Il a été qualifié par la section 01 du CNU (mars 2018).

### Jury :

Georges BOLARD, Professeur émérite, Université de Bourgogne  
Nicolas CAYROL, Professeur, Université François-Rabelais de Tours  
Cécile CHAINAIS, Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II) (Rapporteur)  
Christian CHARRUAULT, Magistrat, Président de chambre à la Cour de cassation  
Christophe JAMIN, Professeur, Directeur de l'Ecole de droit de Sciences Po (Rapporteur)

**Résumé :** Envisagé comme le pouvoir d'imposer ses choix dans la résolution du litige dont il a été saisi, le libre arbitre du juge est une formule ambivalente.

D'un côté, il suscite un sentiment de rejet car il réveille une vieille peur, celle du gouvernement des juges, reçue en héritage des Parlements de l'Ancien Régime.

De l'autre, nul ne peut croire que la réalisation du droit par le juge peut se réduire à une activité mécanique ne laissant aucune place à la volonté de ce dernier.

Il résulte de cette appréhension contradictoire du libre arbitre du juge un problème tenant à la valeur qu'il convient de lui accorder. Ce libre arbitre est porteur de bienfaits : il est une composante de l'art de juger qui s'exerce dans la façon d'appréhender les faits et dans la façon d'appliquer le droit. Mais le libre arbitre du juge possède aussi une face plus sombre. Il est susceptible de dériver jusqu'à se muer en arbitraire. Les manifestations de l'arbitraire du juge mobilisent des instruments de lutte dont aucun ne parvient à éliminer la menace.

Le libre arbitre est ainsi placé au cœur d'une équation délicate qui témoigne de la complexité profonde de l'acte de juger.





## La concurrence des juges en Europe : le dialogue des juges en question(s) : actes du colloque international de Tours des 25, 26 et 27 novembre 2015

sous la direction scientifique de Pierre-Yves MONJAL, Pascal JAN, Christophe GESLOT

Editeur : Clément Juglar

Collection : Les actes de la revue du droit de l'Union européenne

ISBN : 978-2-908735-28-4

Parution : 06/2018

**Résumé :** Le dialogue des juges constitue depuis plusieurs décennies la grille de lecture mobilisée par les juristes afin de comprendre et de donner à comprendre les relations interjuridictionnelles et intersystémiques, tant sur le plan national qu'européen. De nombreux travaux ont été conduits sur ce sujet, y compris dans une période récente. La question de la concurrence des juges cherche à mobiliser les juristes en tentant de dépasser ou pour le moins réorienter cette lecture des rapports interjuridictionnels. Le concept de concurrence, sans doute plus exploitable dans sa normativité et positivité que celui de dialogue, permet ainsi de rappeler que les juridictions sont des pouvoirs institués. [...]



## Droit des sites et sols pollués

### Bilans et perspectives

sous la direction de Fabienne LABELLE et Damien THIERRY

Editeur : L'Harmattan

Collection : Le droit aujourd'hui

ISBN : 978-2-343-14490-0

Parution : 05/2018

**Résumé :** Il est un constat qui ne connaît que peu de désaccords : le sol est notre patrimoine - un patrimoine essentiel, commun et privé tout à la fois -, et ce patrimoine est menacé par la pollution. Les questions de droit posées par les sites et sols pollués sont innombrables. Quelles définitions ? Quelles réglementations administratives et quels encadrements contractuels ? Quelles responsabilités et quelles réparations ? Quelles préventions ? Les réponses sont aux prises avec l'ambivalence, les hésitations et l'évolution du droit de l'environnement. [...]



## Colloque – Quelle stratégie pour l'immobilier d'entreprise ? Opportunité, contraintes et pièges

sous la direction de Fabienne LABELLE et Franck JURÉDIEU

RJCom. Mars-avril 2018 – n° 2

Editeur : Thomson Transactive

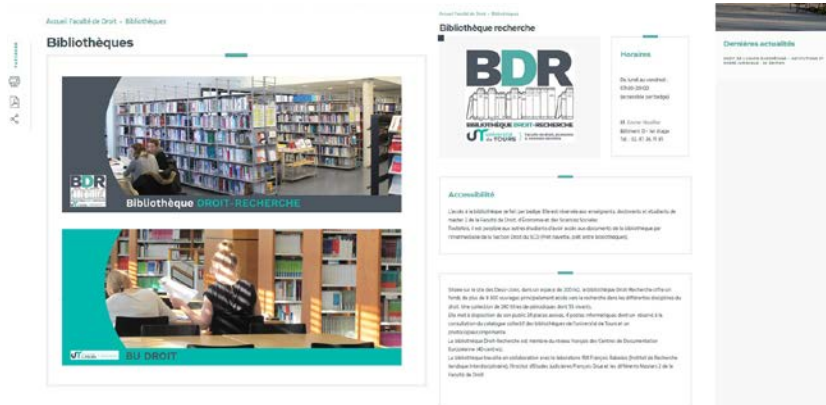
**Résumé :** A l'heure de la dématérialisation des échanges et du télétravail, il peut être curieux de consacrer un colloque à l'immobilier d'entreprise, vitrine concrète de l'activité. Indéniablement, l'immobilier d'entreprise contemporain est rarement valorisé architecturalement.

Son utilité se caractérise souvent par son emplacement et ses fonctionnalités. C'est précisément lorsqu'il devient indispensable au développement de l'activité, qu'il représente une valeur essentielle de l'entreprise. L'immobilier d'entreprise est alors au cœur de stratégies juridiques et fiscales.

Sans constituer une qualification juridique en tant que telle, il représente un élément de patrimoine dont la gestion peut s'avérer délicate. Il est de surcroît exposé à des risques spécifiques. [...]

# Bibliothèque Droit-Recherche

## Page web



La bibliothèque dispose dorénavant d'une page sur le site de la Faculté. Vous y trouverez les informations utiles (adresse, horaires, contact...), mais aussi mises en avant les contributions d'auteurs locaux dans les parutions récentes d'ouvrages et de revues.

<https://droit.univ-tours.fr/bibliotheques/>

## Quelques dernières acquisitions de la bibliothèque

14

\* Le traitement juridique des risques psychosociaux - Charlotte Serrand-Mitton - Editeur : LexisNexis - ISBN : 978-2-7110-2880-1

\* Le droit à l'autodétermination de la personne humaine : Essai en faveur du renouvellement des pouvoirs de la personne sur son corps - Scarlett-May Ferrié - Editeur : IRJS Editions - ISBN : 978-2-919211-80-7

\* Privations de liberté - Collectif - Editeur : Mare & Martin - ISBN : 978-2-84934-353-1

\* L'état de l'Union : rapport Schuman sur l'Europe 2018 : Entretien exclusif avec Emmanuel Macron - Thierry Chopin, Michel Foucher - Editeur : Lignes de repères - ISBN : 979-10-93576-27-5

\* Mater semper certa est ? Passé, présent, avenir d'un adage - Allison Fiorentino, Karen Fiorentino - Editeur : Bruylant - ISBN : 978-2-8027-6039-9

\* Conscience et droit / Conscience du droit et droit de la conscience - Collectif - Editeur : Mare & Martin - ISBN : 978-2-84934-344-9

\* Le cadre d'intervention du ministère public en droit des entreprises en difficulté - Christophe Delattre - Editeur : Joly éditions - ISBN : 978-2-306-00086-1

\* La revanche de la guillotine / L'affaire Carrein - Luc Briand - Editeur : Plein jour - ISBN : 978-2-37067-035-9

\* Le droit pénal et l'éthique des affaires - Collectif - Editeur : Centre Michel de l'Hospital (P.U. Clermont) - ISBN : 978-2-912589-53-8

\* Migrations constitutionnelles d'hier et d'aujourd'hui - Collectif - Editeur : Panthéon-Assas Paris II - ISBN : 979-10-90429-99-4

\* Dynamiques du droit de l'urbanisme - Xavier de Lesquen - Editeur : L.G.D.J - ISBN : 978-2-275-05891-7



\* La loi naturelle et les droits de l'homme / Essai de philosophie pratique - Pierre Manent - Editeur : P.U.F. - ISBN : 978-2-13-078753-2

\* Les traditions juridiques nationales à l'épreuve des droits européens - Kristelle Le Borgne - Editeur : Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers - ISBN : 979-10-90426-81-8

\* La recherche scientifique : un droit fondamental ? - Tome 1 - Collectif - Editeur : Mare & Martin - ISBN : 978-2-84934-351-7

\* La recherche scientifique : un droit fondamental ? - Tome 2 - Collectif - Editeur : Mare & Martin - ISBN : 978-2-84934-341-8

\* La procédure civile devant la cour d'appel / A jour de la réforme issue du décret du 6 mai 2017 - Edouard De Leiris, Jean-Louis Gallet - Editeur : LexisNexis - ISBN : 978-2-7110-2904-4

\* Justice digitale : Révolution graphique et rupture anthropologique - Antoine Garapon, Jean Lassègue - Editeur : P.U.F. - ISBN : 978-2-13-073357-7

\* L'effet de plein droit - Morgane Tirel - Editeur : Dalloz - ISBN : 978-2-247-17810-0

\* Génération TAFTA - Les nouveaux partenariats de la mondialisation - Collectif - Editeur : PU Rennes - ISBN : 978-2-7535-7325-3

\* Les grandes questions de bioéthique : Au XXI<sup>e</sup> siècle dans le débat public - Roger Gil - Editeur : LEH édition - ISBN : 978-2-84874-767-5

\* Les grands courants de la philosophie du droit et de l'Etat - Albert Brimo - Editeur : Pedone - ISBN : 978-2-233-00861-9

\* Indemnisation et responsabilité sans faute en droit administratif français - Maurice Guenou Ahlidja - Editeur : Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers - ISBN : 979-10-90426-82-5



## Liste des enseignants-chercheurs de l'IRJI François-Rabelais

### **CNU section 01 - Droit privé et sciences criminelles (24 enseignants-chercheurs titulaires, 4 PAST et 2 émérites)**

ARHAB-GIRARDIN Farida, Maître de conférences HDR  
BARGAIN Gwenola, Maître de conférences  
BERCHON Pierre, Maître de conférences  
BOURDOISEAU Julien, Maître de conférences HDR  
CAYROL Nicolas, Professeur des Universités  
CHENOT Fanny, PAST  
COTTEREAU Vincent, Maître de conférences  
DANOS Frédéric, Professeur des Universités  
DREVEAU Camille, Maître de conférences  
DUGUE Marie, Professeur des Universités  
FOURMENT François, Professeur des Universités  
JULIEN Franck, PAST  
JUREDIEU Franck, Maître de conférences  
LABELLE Fabienne, Maître de conférences  
LANGE Daniel, Professeur des Universités émérite  
LEDUC Fabrice, Professeur des Universités  
MERINO Steven, PAST  
OPHELE-ROSSETTO Claude, Professeur des Universités

### **CNU section 02 - Droit public (24 enseignants-chercheurs titulaires, 2 PAST et 4 émérites)**

ABDEREMANE Karine, Maître de conférences  
ALBERT Nathalie, Professeure des Universités  
BERRAMDANE Abdelkhalq, Professeur des Universités  
BOISSEAU Pierre, Maître de conférences  
BRUNET François, Professeur des Universités  
COLLIN Mathilde, Maître de conférences HDR  
DEFOORT Benjamin, Professeur des Universités  
DELAUNAY Bénédicte, Professeur des Universités émérite  
GARBAR Christian, Professeur des Universités émérite  
GAUTRON Jérôme, Maître de conférences HDR  
GELY Marie-Laure, Maître de conférences HDR  
GUILLARD Christine, Maître de conférences HDR  
HANNEQUART Isabelle, Maître de conférences HDR  
JEANNOT Anne, Maître de conférences  
JOSSO Selma, Maître de conférences  
LACAILE Philippe, PAST  
LAVERGNE Benjamin, Maître de conférences  
LEROUSSEAU Nicole, Professeur des Universités émérite

**CNU section 01 - Droit privé et sciences criminelles****(suite)**

OUDIN Federica, Maître de conférences HDR  
 OUDIN Martin, Maître de conférences HDR  
 RAVENNE Sylvain, Maître de conférences  
 ROULET Vincent, Maître de conférences HDR  
 SABARD Olivia, Professeur des Universités  
 SLIM Hadi, Professeur des Universités  
 SOTOMAYOR Raoul, PAST  
 TELLIER-CAYROL Véronique, Maître de conférences HDR  
 TESTU François-Xavier, Professeur des Universités  
 THOMAS-TAILLANDIER Delphine, Maître de conférences  
 TRAULE Julie, Professeur des Universités  
 TREMORIN Yannick, Professeur des Universités émérite

**CNU section 02 - Droit public****(suite)**

MADELAINE Colombine, Maître de conférences  
 MANSON Corinne, Maître de conférences HDR  
 MONJAL Pierre-Yves, Professeur des Universités  
 MOUZET Pierre, Maître de conférences HDR  
 MOZOL Patrick, Maître de conférences HDR  
 PELLISSIER Gilles, PAST  
 ROLAND Sébastien, Professeur des Universités  
 ROMAN Diane, Professeur des Universités  
 ROS Nathalie, Professeur des Universités  
 ROSSETTO Jean, Professeur des Universités émérite  
 THIERRY Damien, Maître de conférences HDR  
 TOURET Corinne, Maître de conférences HDR

**CNU section 03 - Histoire du droit et des institutions****(2 enseignants-chercheurs titulaires)**

DEROCHE Alexandre, Professeur des Universités  
 MOURE Stéphane, Maître de conférences

**CNU section 04 - Science politique****(3 enseignants-chercheurs titulaires)**

BOUTALEB Assia, Professeur des Universités  
 CREPON Sylvain, Maître de conférences  
 VITIELLO Audric, Maître de conférences HDR

**CNU section 05 - Sciences économiques****(5 enseignants-chercheurs titulaires)**

BOUSQUET Alain, Professeur des Universités  
 CONCETTINI Silvia, Maître de conférences  
 FAUVILLE-AYMAR Christine, Maître de conférences HDR  
 FAVARD Pascal, Professeur des Universités  
 LEVY Nathalie, Maître de conférences

## Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais

Nom, Prénom, Titre de la thèse, directeur de thèse, (Date de première inscription en thèse)

- ABU SEIF Yuzar, *Les migrants et demandeurs d'asile devant la Cour européenne des droits de l'homme*, thèse dirigée par le Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE (18/11/14)
- ADEOSSI Adechinan, *L'aménagement du temps en procédures pénales française et béninoise comparées*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (co-directeur Eric Codjo MONTCHOAGBASSA) (11/10/17)
- ALMUTAIRI Abdulrahman Ghazi, *L'aléa monétaire-Etude droit comparé franco-arabie saoudite*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (20/01/15)
- ALSGHAYIR Ala Abulkasim, *L'Union européenne et la crise libyenne*, thèse dirigée par le Professeur Abdelkhaleq BERRAMDANE (11/12/17)
- ANIAMBOSSOU Cossi Dorothé, *La responsabilité civile du vétérinaire*, thèse dirigée par le Professeur Aline VIGNON-BARRAULT (15/12/12)
- AUBELLE Vincent, *La commune nouvelle constitue-t-elle le socle d'une nouvelle architecture territoriale ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (03/01/17)
- AYASSOU Madji, *Collectivités territoriales et innovations*, thèse dirigée par Patrick MOZOL (09/01/17)
- BALTZINGER Cyrielle, *Vente immobilière et pollution des sols*, thèse dirigée par Damien THIERRY (04/12/17)
- BRAIK Yani, *La sécurité juridique du cotisant*, thèse dirigée par Julien BOURDOISEAU (07/12/15)
- BROSSET BRIAND Marion, *Ordre public et concurrence*, thèse dirigée par le Professeur François BRUNET (03/10/16)
- BROU Akassi, *Le formalisme en matière immobilière*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (27/11/14)
- BRUNIE Juliette, *Etude comparée de l'indemnisation des dommages subis à l'hôpital public et en clinique privée*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ALBERT (19/09/17)
- BUI Huong Giang, *Les conflits en mer de Chine méridionale. Le cas du Vietnam au regard des prétentions des autres Etats de la région*, thèse dirigée par le Professeur Nathalie ROS (21/11/17)
- CAZALET BERTRAND, *Le droit et l'action publique au coeur des processus de gouvernance : les cas emblématiques de la pêche et de l'environnement marin*, thèse dirigée par le Professeur Nathalie ROS (11/01/16)
- CHAUSFOIN Antoine, *La division de la propriété immobilière*, thèse dirigée par le Professeur Yannick TREMORIN (23/09/13)
- CORBY Xavier, *L'obligation constatée par jugement*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (03/10/16)
- COSSO Mélanie, *L'évolution du partage des risques financiers dans les contrats administratifs*, thèse dirigée par le Professeur Bénédicte DELAUNAY (15/11/12)
- CRINON Antonin, *Précarité et droit : recherches sur la construction d'une notion juridique*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (01/10/15)
- DAMBABA Mohamed Sanghur, *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale en Afrique : cas du Bénin, du Sénégal et du Togo*, thèse dirigée par Pierre MOUZET (co-directeur Ibrahim SALAMI) (24/11/15)
- DELACOURE Elodie, *Réflexions sur la séparation des fonctions judiciaires dans le procès pénal*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (20/09/16)
- DELCHER Emilie, *L'intégration sans l'adhésion à l'union européenne : le cas de l'espace économique européen*, thèse dirigée par le Professeur Jean ROSSETTO (02/04/13)
- DOGAN-YILMAZ Humeyra, *The Gender criticism of the asylum-seeking regimes of Turkey and its place in international law*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (20/07/17)

## Liste des doctorants de l'IRJI François-Rabelais (suite)

16

- DUPREZ Richard, *La protection juridique des protocoles de communication*, thèse dirigée par le Professeur François-Xavier TESTU (29/10/15)
- EL JADIE Amna, *La circulation des déchets dangereux en droit international*, thèse dirigée par Damien THIERRY (21/09/17)
- EMTAWBEL Seda, *La justice transitionnelle dans le monde arabe*, thèse dirigée Isabelle HANNEQUART (30/09/14)
- ETTERD Makram, *Les limites de la lutte contre le terrorisme et le droit international*, thèse dirigée par le Professeur Abdelkhalq BERRAMDANE (co-directeur Jamel DIMASSI, Université de Sousse (Tunisie) (01/12/14)
- FILLET Geoffrey, *Les conventions constitutionnelles en droit français*, thèse dirigée par Pierre MOUZET (21/11/17)
- GOUDJIL Sofian, *Analyse historique et idéologique des réformes pénales depuis 1981*, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL (co-directeur : Professeur Laurent REVERSO) (22/10/12)
- HACENE Anaïs, *La pluralité de responsables en droits privé et public de la responsabilité*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (22/10/12)
- HEMA Maïghin Gwladys, *L'exploitation des ressources naturelles et le droit à un niveau de vie suffisant en Afrique de l'Ouest francophone*, thèse dirigée par Isabelle HANNEQUART (09/10/15)
- HERMAND Thomas, *Cour d'assises : entre oralité des débats et écrits judiciaires*, thèse dirigée par le Professeur François FOURMENT (26/11/15)
- HIOL Stéphanie, *Cour de justice et conseil d'état : un dialogue entre juges ?*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (06/01/17)
- HUNAUULT Nicolas, *Le dommage corporel*, thèse dirigée par Julien BOURDOISEAU (23/11/17)
- JOUVE Dominique, *La jurisprudence pénale en Touraine de la fin de l'Ancien Régime au Consulat*, thèse dirigée par le Professeur Alexandre DEROUCHE (17/11/14)
- KADJIKKA Essoham, *Le comitè des finances locales*, thèse dirigée par Pierre MOUZET (29/09/17)
- KEKE Sakre, *Le renforcement de la démocratie participative par la protection des données numériques à caractère personnel. Etude comparative France - Côte d'Ivoire*, thèse dirigée par Patrick MOZOL (09/11/17)
- KERROUMI Nezha, *La protection du consommateur des services bancaires et financiers en droit français et marocain*, thèse dirigée par le Professeur Nicolas CAYROL (05/12/14)
- KOUASSI Kouakou Samuel, *La profession d'avocat en France et le droit de l'Union Européenne*, thèse dirigée par le Professeur Sébastien ROLAND (17/01/18)
- LARRE Floriane, *Liberté de création et égalité des sexes. L'appréhension du sexisme dans l'art par le droit*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (20/10/17)
- LEBIED Joachim, *La loyauté des relations contractuelles*, thèse dirigée par la Professeure Nathalie ALBERT (co-directeur Stéphane DUROY) (04/11/13)
- LUCIENNE Léa, *Speciala Generalibus derogant*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (09/10/12)
- MADI Saidali, *Enjeux et perspectives de la coopération intercommunale sur le département de Mayotte*, thèse dirigée par Corinne TOURET (21/11/17)
- MBONGO KOU MOU Guénoilé, *Volatilité des prix du pétrole et instabilité macroéconomique. Impacts sur les balances courantes et soldes budgétaires. Implications de politiques économiques*, thèse dirigée par Gervasio SEMEDO (co-directeur Hervé DIATA) (05/03/13)
- MESSIGA Kokougan, *La responsabilité internationale des Etats en mer*, thèse dirigée par le Professeur Nathalie ROS (22/11/16)
- NTOUTOUME MINTOGUE Jacinthe, *Les spécialités du droit pénal douanier français*, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL (13/02/17)
- PAKHOMOFF Natacha, *Essai sur une théorie générale des propriétés collectives*, thèse dirigée par le Professeur Frédéric DANOS (11/10/17)
- PAOLANTONACCI Marion, *La bonne foi à l'aune de la réforme du droit des contrats*, thèse dirigée par le Professeur Claude OPHELE-ROSSETTO (07/12/16)
- PFISTER Valérie, *De l'égalité à l'effectivité : l'accès des femmes à la santé*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (29/10/15)
- RAMEL Magali, *Le droit à l'alimentation dans l'Union européenne*, thèse dirigée par la Professeure Diane ROMAN (co-directrice : Professeure Nathalie ALBERT) (06/10/14)
- ROSSETTO Claire, *Le service gratuit*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (25/09/14)
- SILBERMAN Eric, *Le cannibalisme en droit pénal*, thèse dirigée par le Professeur Claude OPHELE-ROSSETTO (co-directeur : Véronique TELLIER-CAYROL) (06/01/15)
- SIMAR Raphaël, *Théorie générale du fait communautaire*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (15/1/16)
- TABO Symphorien Ndong, *Volatilité des prix des matières premières, croissance économique et réduction de la pauvreté : analyse comparative des pays de l'UEMOA et de la CEMAC*, thèse dirigée par Gervasio SEMEDO (24/11/17)
- TARDIF Anthony, *L'immunité en droits privé et public de la responsabilité*, thèse dirigée par le Professeur Fabrice LEDUC (01/12/11)
- THUILLIER THOMAS, *Le droit public des catastrophes naturelles*, thèse dirigée par le Professeur Nathalie ALBERT (co-directrice Corinne MANSION) (29/09/14)
- VODOPLAV Matija, *La facilitation des investissements, dans le domaine des marchés financiers : contribution à une réflexion sur les accords de libre-échange de la nouvelle génération*, thèse dirigée par le Professeur Pierre-Yves MONJAL (08/12/16)
- YAMBA TAMBIKISSA Inès, *L'autorité de la chose jugée au pénal sur le prud'hommale*, thèse dirigée par Véronique TELLIER-CAYROL (21/11/17)
- ZUWAM Fatma, *La finance islamique et le système financier mondial*, thèse dirigée par Isabelle HANNEQUART (04/11/13)